

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SALIGNY**

**Séance ordinaire du 09 décembre 2014
Délibération n° 2014/34/9.1**

**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 12
Pouvoirs : 02

Date de convocation : 01/12/2014
Date d'affichage : 01/12/2014

OBJET DE LA DELIBERATION : Motion HORS TAFTA

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par M. Johan BLOEM, Maire.

Membres présents : Mmes CAMEAU, LE POTTIER, MOYON,
MM. AIRES, BERNARD, BLOEM, DONON, ERRIF, MANZINI, RICHÉ.

Membres absents : Mme SAINT-MART excusée, Mme MORATILLE absente, Mme COCHRAN donne pouvoir à M. BLOEM, M. BARIL donne pouvoir à M. AIRES, M. FALSQUELLE excusé

Secrétaire de séance : Mme CAMEAU

**

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition de motion contre le projet de Traité d'un Grand Marché Transatlantique (TAFTA), qui négocie un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les U.S.A.

Ce traité reprenant l'organisation mondiale du commerce, libère à outrance l'intérêt des multinationales au dépend des petites entreprises locales (*suppression des droits de douane, des barrières non-tarifaires, mécanisme juridique terrifiant, plus de garanties des réglementations nationales contraires à l'accord USA-UE, etc...*)

Quatre collectifs se sont créés dans l'Yonne afin d'informer du danger que représente ce projet.

Le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Les membres du conseil municipal de SALIGNY, sensibles au bouleversement des règles de notre société, décident à l'unanimité de soutenir la motion HORS TAFTA.

Pour extrait conforme,
SALIGNY, le 29/12/2014
Le Maire, Johan BLOEM :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/01/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/01/2015